



Inversion des prénom sur carte d'identité nationale

Par **piticoeur**, le **05/03/2010 à 17:09**

Bonjour,

Je dois renouveler la CNI.

Sur mon acte de naissance figurent mes deux prénoms : France (1er prénom) et Sylvie (mon deuxième prénom et prénom usuel).

Je dois préciser que je suis connue partout par le prénom Sylvie : permis de conduire, bail d'appartement, compte en banque, contrat de travail, sécurité sociale, etc (mon premier prénom n'a jamais été utilisé, même au sein de ma famille)

Sur ma précédente CNI (en carton), mon prénom usuel était souligné.

Sur les CNI sécurisées, est-il possible :

- soit de faire figurer en premier mon prénom usuel
- soit souligner mon prénom usuel
- soit apposer la mention : prénom usuel : Sylvie

L'administration peut-elle me refuser l'une ou l'autre de ces requêtes ?

Je vous remercie par avance de votre réponse.

Par **Eldora**, le **31/01/2013 à 18:30**

Bonjour,

Comme la loi a changé en 2011, il est possible aujourd'hui d'officiallement obtenir une inversion de prénoms. Cela évite de devoir batailler avec l'administration, qui le plus souvent refuse. Tout dépend de la personne sur qui on tombe.

J'ai trouvé un article sur l'inversion de prénoms :

<http://maprocedure.fr/changmement-de-nom-ou-prenom/159-inversion-de-prenom-faut-il->

saisir-le-jug

Cordialement